

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Huyghe, rapporteur
au nom de la commission des lois
saisie pour avis

ARTICLE 7

Dans la dernière phrase de l'alinéa 17 de cet article, substituer à la référence :

« du V »,

les références :

« des IV *bis* et V ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.